

# INSCRIPTION ENFANTS SAISON 2023-2024

Les inscriptions se feront par mail ou lors du forum des associations par ordre d'arrivée auprès de la Présidente de l'association ([martine.ganelon@laposte.net](mailto:martine.ganelon@laposte.net)) et lorsque le groupe sera complet une liste d'attente sera mise en place toujours par ordre d'arrivée.



Nom et prénom de l'enfant : .....

Age au 1er septembre 2023 : .....

Adresse : .....

Nom des parents (si différent) : .....

Adresse e-mail des parents : .....

Tél. des parents : .....

## Cours animés par Malika Gourmanel

Atelier	Age	Jours et Horaires techniques	Tarifs*	Mettre une croix
<b>Cours hebdomadaires</b> saison 2023-2024	6 à 13 ans (travail adapté en fonction de l'âge)	<b>Mercredi de 14h30 à 16h30</b> (hors vacances scolaires) Arts plastiques multi techniques, peinture/collage, mortiers, peinture au rouleau, au pinceau, au couteau...	90 € pour 10 cours de 2 heures +20 € pour le matériel fourni par l'association total = 110 €/trimestre* (10 cours/trimestre) 3 trimestres saison 2023-2024	

\* pour un groupe à partir de 8 enfants

### 1. Cotisation/adhésion à l'association les Artistes Pianais :

*Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour l'inscription des enfants.*

### 2. Ateliers Enfants

Chèque\* n° :

Nom de la Banque :

Chèque\* n° :

Nom de la Banque :

Chèque\* n° :

Nom de la Banque :

\*Chèques à l'ordre des « **Artistes Pianais** », à déposer **avec cette fiche complétée au Forum des associations le samedi 9 septembre 2023** ou à envoyer à **Madame Gabrielle LINARES** (Trésorière de l'association) au **283 chemin du bois d'Aubigny, 33290 LE PIAN MEDOC**. Un accusé de réception vous sera communiqué par e-mail par la Trésorière

Si une prise en charge financière est possible par votre employeur, une attestation annuelle sera adressée au parent qui en fait la demande lorsque les 3 chèques de la saison 2023-2024 seront parvenus à la Trésorière (ils seront encaissés au début de chaque trimestre).

En cas d'annulation de cours pour raison sanitaire et si de nouvelles dates ne sont pas possibles, l'association s'engage à rembourser les cours non effectués.

Date :

signature des parents :